



# Académie de Nice

## PROPOSITION DE LOI DE L'ÉCOLE DE ÉLÉMENTAIRE PONT DE SUVE

**TOULON**

**Circonscription de M. Yannick CHENEVARD**

**Soumise au jury national réuni le lundi 29 avril 2024**

# 27<sup>ème</sup> **Parlement des Enfants**

## **PROPOSITION DE LOI**

***Visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes***

rédigée et présentée par les élèves de la classe de CM2  
de l'école élémentaire Pont du Suve de Toulon

*(Académie de Nice)*

*1<sup>ère</sup> circonscription électorale du Var de M. Yannick CHENEVARD*

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs les Député.e.s,

Dans nos cours de récréation et en cours d'EPS, les *stéréotypes garçons/filles* reviennent souvent et gâchent notre plaisir de jouer ensemble : les garçons ne veulent pas faire la passe aux filles dans les sports collectifs car ils pensent qu'elles sont moins performantes, les filles n'acceptent pas les garçons dans la création d'une chorégraphie car elles ne les trouvent pas artistiques. Dans notre école, il y a aussi une classe d'ULIS (classe d'inclusion scolaire) et nous avons des difficultés à intégrer ces élèves dans nos jeux sportifs sur le temps scolaire et périscolaire parce que nous avons du mal à accepter leurs différences, pensant qu'ils n'ont pas les mêmes capacités que nous.

A l'école, nous débattons beaucoup sur les stéréotypes et les préjugés avec nos enseignantes et nos enseignants mais cela ne suffit pas. En effet, les clubs sportifs développent l'esprit compétitif dès le plus jeune âge et certains parmi nous, involontairement, le font entrer dans nos séances d'EPS ou nos cours de récréation. Ils n'en ont pas forcément conscience. Or, la compétition mène aux conflits, aux bagarres et aux insultes à l'école car un enfant bercé dans cet esprit s'habitue à la compétition et ne prend plus plaisir à faire du sport. Normalement, nous pratiquons une activité sportive pour le bien-être et l'amusement ce que nous perdons en voulant toujours être la plus forte ou le plus fort ou gagner.

Depuis quelques années, notre beau pays qu'est la France, est souvent 10<sup>ème</sup> dans le classement olympique alors que la Norvège, pays plus petit que nous, se classe première aux jeux olympiques d'hiver. Nos recherches nous ont conduits à découvrir leur « *charte du sport* », modèle repris aussi par la Suisse, qui en améliore la pratique chez les jeunes : ils ont le droit de pratiquer le sport de leur choix sans pression parentale, ils ont accès à plusieurs sports grâce à une licence multisport, la compétition est interdite avant l'adolescence pour respecter la croissance des enfants qui grandissent à des rythmes différents et elle empêche les entraîneurs de pousser les enfants à la compétition. « *Selon la Norvège, la motivation des enfants a bien plus d'importance que celle des parents ou des entraîneurs* ». De même, les Canadiens ne cherchent pas à repérer les enfants talentueux dans des groupes d'âge de 8, 9 ou 10 ans et remettent à plus tard l'évaluation de leurs capacités : les entraîneurs laissent un temps de jeu équivalent sur le terrain, pour tout le monde que ce soient les garçons, les filles ou les handicapés.

En France, la pression, émise par les parents et les entraîneurs pour espérer voir naître un nouveau champion olympique, pousse les jeunes à abandonner le plaisir du sport en raison du harcèlement sportif vécu. Souvent, dans les clubs sportifs, des groupes de niveau sont créés ce qui démotive les « *non champions* » qui viennent pratiquer un sport pour le plaisir et le lien amical. C'est pourquoi, nous proposons de nous inspirer de la « *charte du sport* » instaurée dans certains pays européens afin de promouvoir le sport chez les jeunes en rendant la place au bien-être et l'amusement, l'accès à la pratique de plusieurs sports à des coûts attractifs pour les familles et en reculant l'âge de la détection des joueurs talentueux.

## PROPOSITION DE LOI

### Article 1er

La « *Charte du sport chez l'enfant* », du Ministère des Sports et de la Jeunesse, fixe de manière précise les droits des enfants et les obligations des adultes encadrant le choix et la pratique des activités sportives auprès des jeunes. Ce document sous forme d'affiche, est visible dans tous les lieux dédiés au sport et à l'éducation.

### Article 2

Pour assurer l'égalité, la mixité dans tous les sports d'équipe jusqu'à 12 ans et pour prendre en compte le rythme de développement physique des filles et des garçons, la sélection des « joueuses talentueuses » et « des joueurs talentueux » est interdite avant l'âge de 12 ans.

### Article 3

Pour lutter contre le harcèlement sportif, le Ministère des Sports et de la Jeunesse doit se doter d'une plateforme téléphonique d'aide aux enfants harcelés sportivement par leur entourage familial ou dans leurs clubs et leurs associations.

### Article 4

Le Ministère des Sports et de la Jeunesse donne accès, aux enfants jusqu'à 12 ans, à la pratique de plusieurs sports grâce à une licence multisport à un prix abordable, fixé par l'Etat.